

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Aliénations

**OBJET :
ANCIEN SITE DU
LYCEE
ANDREOSSY -
VENTE D'UNE
PARCELLE A
L'ANRAS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **01 FEV. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN
Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents :

M. LINOUE Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

M. le Maire informe l'assemblée que l'Association Nationale de Recherche et
d'Action Solidaire (ANRAS) s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée
section AH n°1300 d'une contenance cadastrale de 6 680 m², située « rue du
Général Rollet »,

Il précise que la parcelle est composée de plusieurs bâtiments, à savoir :

- Un bâtiment « Technopole » constituant les anciennes salles de cours
au rez-de-chaussée et bureaux à l'étage,
- Cinq hangars situés côte à côte en rez-de-chaussée, regroupant les
anciens ateliers de maçonnerie, métallerie et plomberie.

Ce tènement immobilier relevant du domaine privé de la Commune, a été
estimé par le service France Domaine, à 500 000 Euros, suivant avis N° 7300-
SD du 16 février 2018.

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente au
profit de l'ANRAS, de cette parcelle située hors du périmètre de l'étude du site
Andréossy et ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Commune, au prix
de 500 000 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire
Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 janvier
2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section AH n°1300 à l'ANRAS, au prix de 500 000 Euros, matérialisée « G » et « H » sur le plan annexé à la présente.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique de vente devant notaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD



G - 1992-93

